



STELLA DUPONT

Angers, le 27 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- RECONNAISSANCE DES SALARIÉS DE L'AIDE À DOMICILE : UNANIMITÉ À L'ASSEMBLÉE -

Depuis plusieurs mois, je suis mobilisée avec de nombreux collègues en faveur d'une **reconnaissance du métier des professionnels de l'aide à domicile**. Les salariés des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) font un travail difficile qui nécessite un dévouement de tous les instants et une grande éthique professionnelle. Ils effectuent en effet un **travail d'accompagnement, de lien social et de soins essentiels aux personnes en situation de dépendance**. Depuis le début de la crise sanitaire, ils ont répondu présents, tout particulièrement pendant le confinement.

Notre mobilisation collective s'est concrétisée par l'adoption d'un amendement du Gouvernement en faveur de ces métiers, jeudi dernier dans l'hémicycle, lors de l'examen du **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale**. Cet amendement, **adopté à l'unanimité**, prévoit une enveloppe de **150 millions d'euros en 2021** et **200 millions d'euros en 2022** en faveur des départements, en charge du soutien à ces professionnels.

Il s'agit d'une avancée considérable, dont l'objectif est la **revalorisation des salaires**. Au-delà de la reconnaissance du travail des personnels, cette revalorisation constitue un coup de pouce **pour favoriser l'attractivité du secteur**, en recherche active de collaborateurs.

Les départements restent compétents pour le soutien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) versera une enveloppe aux Conseils Départementaux en soutien à ces professionnels, à partir d'avril 2021. La **concertation** avec les Conseils départementaux et les partenaires sociaux débutera prochainement, de même que la préparation de la future **loi Grand Âge et Autonomie**.

Je salue cet **engagement de l'Etat auprès des départements pour soutenir ces professionnels**. Ce premier pas en appelle d'autres car le besoin de la profession est grand pour permettre une revalorisation sensible des salaires.

Stella Dupont

Contact Presse : Hélène BIERI

06 83 00 48 30 ou 02 41 17 26 02 - helene.bieri@clb-an.fr